

400012 Cluj-Napoca, România  
str. Victor Babeș nr. 8  
Tel: +40-264-406841  
Fax: +40-264-594289  
E-mail: rectoratumf@umfcluj.ro

[www.umfcluj.ro](http://www.umfcluj.ro)



**UMF**  
UNIVERSITATEA DE  
MEDICINĂ ȘI FARMACIE  
IULIU HAȚIEGANU  
CLUJ-NAPOCA

No. \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

## CONVENTION-CADRE

**concernant les stages pratiques dans le cadre des études universitaires**

**niveau Licence dans le domaine de la médecine dentaire**

**Année académique 2021-2022**

### Art. 1 PARTIES SIGNATAIRES

La présente convention-cadre est conclue entre:

(1) **L'Université de Médecine et Pharmacie Iuliu Hațieganu de Cluj-Napoca**, ayant le siège à Cluj-Napoca, no 8, rue Victor Babeș, téléphone +4 0264 597256, courriel: [contact@umfcluj.ro](mailto:contact@umfcluj.ro), en tant qu'établissement d'enseignement supérieur d'Etat, accrédité, organisateur d'études universitaires, dénommé ci-après **organisateur de stage pratique**, représenté légalement par Madame Anca Dana BUZOIANU, Professeurs des Universités, en qualité de RECTEUR;

et

(2) **Le cabinet de médecine dentaire** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, siégeant à \_\_\_\_\_, rue  
\_\_\_\_\_, no.\_\_\_\_\_, représenté par le Manager  
\_\_\_\_\_, dénommé ci-après **partenaire de stage pratique**;

et

**\*(3) L'étudiant(e)** \_\_\_\_\_, demeurant  
à \_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_, no. \_\_\_\_, bl.\_\_\_\_, sc.\_\_\_\_,  
étage. \_\_\_\_, appt. \_\_\_\_, département \_\_\_\_\_, né(e) à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,  
identifié avec la carte d'identité \_\_\_\_\_, série\_\_\_\_\_, no.\_\_\_\_\_, NIP \_\_\_\_\_  
/passeport (si nécessaire) \_\_\_\_\_/ permis de séjour (si  
nécessaire) \_\_\_\_\_ inscrit(e) dans l'année académique  
\_\_\_\_\_, faculté \_\_\_\_\_ programme d'études  
\_\_\_\_\_, série \_\_\_\_\_, groupe \_\_\_\_\_ dénommé ci-après **stagiaire**.

### Art. 2 OBJET DE LA CONVENTION-CADRE

La présente convention-cadre est conclue d'après les dispositions de l'Ordre no. 3.955 du 9 mai 2008 concernant l'approbation du Cadre général d'organisation des stages pratiques dans le cadre des études universitaires niveau Licence et Master et de la convention-cadre concernant l'effectuation du stage pratique dans le cadre des programmes d'études universitaires de licence ou de master.

L'objet de la présente convention-cadre est représenté par:

(1) Établir le cadre d'organisation et de déroulement du stage de pratique professionnelle, en vue de consolider les connaissances théoriques pour former et consolider les compétences professionnelles et



pratiques de l'étudiant, afin de les appliquer en concordance avec la spécialité de la MEDECINE DENTAIRE, pour laquelle il se prépare dans le cadre des études universitaires ;

(2) Les modalités de déroulement et le contenu du stage pratique sont décrits dans la présente convention-cadre. Les objectifs du stage de préparation destiné aux étudiants conformément au Rapport d'activités pratiques Annexe à la présente convention-cadre.

### **Art. 3 LIEU DE DEROULEMENT DU STAGE PRATIQUE**

Les heures de stage pratique seront effectuées au Cabinet de médecine dentaire

---

Représenté par (nom et qualité)

M./Mme \_\_\_\_\_

Adresse du partenaire de stage pratique: \_\_\_\_\_

---

Lieu de déroulement du stage pratique \_\_\_\_\_

---

Courriel \_\_\_\_\_, téléphone: \_\_\_\_\_

### **Art. 4 DUREE ET PERIODE DE DEROULEMENT DU STAGE PRATIQUE**

(1) Le stage de pratique aura une durée de \_\_\_\_ heures et peut être effectué dans la période du \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_.

(2) Les heures de pratique seront effectuées dans les jours ouvrables du mois, dans l'intervalle horaire \_\_\_\_\_

(3) Les stagiaire reste, pour toute la durée du stage pratique, étudiant de la Faculté de Médecine Dentaire de l'Université de Médecine et Pharmacie Iuliu Hațieganu de Cluj-Napoca.

### **Art. 5 DROITS ET OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITE IULIU HAȚIEGANU CLUJ-NAPOCA (ORGANISATEUR DE PRATIQUE)**

**Les droits de l'Université**, conformément à la présente convention-cadre, sont les suivants:

(1) établir les conditions d'organisation et de déroulement des stages de pratique professionnelle, faisant l'objet de la présente convention-cadre;

(2) faire le suivi de la manière dont l'étudiant respecte les obligations qui découlent de la présente convention-cadre. En ce sens, l'Université a le droit d'exiger du stagiaire des documents justificatifs qui prouvent que les activités de stage ont été effectuées par le stagiaire durant la période de déroulement du stage;

(3) adopter les mesures qui s'imposent en cas de non accomplissement des obligations contractuelles par le stagiaire, ou en cas de non respect du calendrier établi pour la réalisation des activités liées à l'organisation et au déroulement du stage pratique;

**Les obligations de l'Université**, conformément à la présente convention-cadre, sont les suivantes:

(1) L'organisateur de stage désigne un enseignant superviseur, responsable de planifier, organiser, surveiller et réaliser l'évaluation finale par rapport au déroulement du stage pratique.

(2) Au cas où le déroulement du stage pratique n'est pas conforme aux engagements pris par le partenaire de stage pratique dans le cadre de la présente convention, le dirigeant de l'établissement



d'enseignement supérieur (organisateur du stage pratique) peut décider l'interruption du stage pratique conformément à la convention-cadre, après information préalable du dirigeant du partenaire de stage pratique et après réception de l'accusé de réception de cette information.

(3) Suite à la finalisation avec succès du stage pratique, l'organisateur accordera le nombre de crédits ECTS correspondants au plan d'enseignement en vigueur, qui seront inscrits également dans le Supplément au diplôme, conformément aux réglementations Europass (Décision 2.241/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil).

## **Art. 6 DROITS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE DE STAGE PRATIQUE**

**Les droits du partenaire de stage pratique**, conformément à la présente convention, sont les suivants:

- (1) l'accord pour l'effectuation de la pratique par l'étudiant en stage (exprimé par la signature de la présente convention-cadre)
- (2) la manière d'organiser la pratique, pour la période établie, conformément à un horaire en accord avec la disponibilité du partenaire de stage pratique;
- (3) établir le lieu de déroulement de la pratique;
- (4) établir un tuteur pour le stage pratique.

**Les obligations du partenaire de stage pratique**, conformément à la présente convention-cadre, sont les suivantes:

- (1) instruire le stagiaire à propos des normes de sécurité et de santé dans le travail, conformément à la *législation* en vigueur. Parmi ses responsabilités, le partenaire de stage pratique prendra les mesures nécessaires pour la sécurité et pour la santé du travail du stagiaire et lui communiquera les règles de prévention concernant les risques professionnels;
- (2) assurer le cadre organisationnel du stage pour la période prévue et assurer la coordination spécialisée pour toute la durée du stage;
- (3) assurer le libre accès des stagiaires au service de médecine du travail, pour toute la durée du stage;
- (4) informer le stagiaire à propos des risques professionnels (un procès-verbal de protection du travail est nécessaire pour le travail au laboratoire);

## **Art.7 DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ETUDIANT EN STAGE PRATIQUE**

**Les droits de l'étudiant stagiaire**, conformément à la présente convention, sont les suivants:

(1) utiliser l'infrastructure qui appartient au partenaire de stage, pour le déroulement des activités de stage, en vue de l'accomplissement des tâches du stage pratique, conformément à la présente convention-cadre;

(2) donner son accord explicite concernant le choix du partenaire de stage pratique (exprimé par la signature de la présente convention-cadre)

(3) effectuer la pratique spécialisée pendant la durée prévue, conformément aux exigences en vigueur et à l'accord du partenaire de stage.

**Les obligations du stagiaire**, conformément à la présente convention-cadre, sont les suivantes:

(1) dérouler les activités de stage pratique prévues par la présente convention-cadre, en respectant la durée, la période et le programme de travail établis par l'organisateur du stage pratique;

(2) exécuter les activités sollicitées par le tuteur, après instruction préalable, en respectant le cadre légal par rapport à leur volume et à leur difficulté (conformément au Code du travail actualisé, avec les modifications et les ajouts ultérieurs);

(3) les manœuvres médicales que chaque étudiant devra effectuer pendant le stage pratique spécialisé conformément au Rapport d'activités pratiques Annexe à la présente convention-cadre.



(4) fournir aux membres de la Commission d'évaluation des stages pratiques d'été, à temps et dans les délais, les documents justificatifs mentionnés dans la présente convention-cadre, nécessaires afin de vérifier le déroulement des activités du stage pratique;

(5) respecter le Règlement d'ordre intérieur du partenaire de stage pratique. En cas de non respect du règlement, le dirigeant du partenaire de stage se réserve le droit d'annuler la présente convention-cadre, après avoir écouté, au préalable, les points de vue du stagiaire et du tuteur, après avoir informé le dirigeant de l'établissement dans lequel le stagiaire est inscrit et après avoir reçu l'accusé de réception de cette information;

(6) respecter les normes de sécurité et de santé dans le travail, transmises par le partenaire de stage avant le commencement du stage pratique;

(7) le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les informations concernant le partenaire de stage ou ses clients, auxquelles il a accès pendant son stage, afin de les communiquer à des tiers ou afin de les publier, y compris après la fin du stage, sauf avec l'accord du partenaire de stage;

#### **Art.8 PERSONNES DESIGNÉES PAR LE PARTENAIRE DE STAGE ET PAR L'ORGANISATEUR DU STAGE PRATIQUE**

(1) Le partenaire de stage pratique désignera un tuteur de stage, parmi ses employés.

(2) En cas de non respect des obligations par le stagiaire, le tuteur contactera l'enseignant coordinateur, étant appliquées des sanctions conformément au règlement d'organisation et de fonctionnement de l'établissement d'enseignement supérieur.

(3) Le tuteur de stage – sera responsable du stagiaire de la part du partenaire de stage et renseignera un Rapport d'activités de stage pratique Annexe à la présente convention-cadre concernant l'activité de stage de l'étudiant:

M./Mme. \_\_\_\_\_

Fonction et spécialisation \_\_\_\_\_

Données de contact:

Téléphone \_\_\_\_\_, Courriel \_\_\_\_\_

Enseignant coordinateur, responsable du suivi du déroulement du stage pratique de la part de l'organisateur du stage:

M/ Mme \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_, Courriel \_\_\_\_\_

#### **Art. 9 ÉVALUATION DU STAGE PRATIQUE**

(1) Pendant le stage pratique, le tuteur fait l'évaluation continue du stagiaire, sur une Fiche d'évaluation. On fait l'évaluation des compétences techniques, du comportement et de la modalité de s'intégrer du stagiaire (la discipline, la ponctualité, la responsabilité des tâches, le respect du règlement, la relation avec le partenaire de stage, etc.)



(2) À la fin du stage, le tuteur remplit la fiche d'évaluation de l'activité pratique et y met un qualificatif. Le résultat de cette évaluation fait partie de la note du stagiaire donnée par l'Enseignant évaluateur.

(3) À la fin du stage, le stagiaire présente le Rapport des activités pratiques, Annexe de la convention.

#### **Art. 10 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL. LA PROTECTION SOCIALE DU STAGIAIRE**

(1) Le stagiaire joint à ce contrat la preuve de l'assurance médicale valable du point de vue de la période et du territoire du déroulement du stage.

(2) Le partenaire de stage pratique est obligé de respecter les dispositions légales concernant la santé et la sécurité en travail pendant le stage pratique.

(3) La protection sociale du stagiaire est assurée selon la législation. Par conséquent, selon la Loi no 346/2002 sur les assurances pour les accidents de travail et les maladies professionnelles, avec les modifications et les compléments ultérieurs, le stagiaire a le droit d'en bénéficier pendant le stage pratique.

(4) En cas d'accident survenu au stagiaire, soit pendant le travail, soit pendant l'arrivée au travail, son partenaire doit prévenir l'assureur à propos l'accident.

#### **Art. 11 MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE**

Toute modification sur les clauses de cette convention-cadre, pendant son exécution, impose la rédaction d'un acte additionnel entre les parties, selon les dispositions légales.

#### **Art. 12 L'ARRÊT DE LA CONVENTION-CADRE**

La Convention-cadre s'arrête :

(1) à la date d'une demande d'arrêter les études, faite par l'étudiant et approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université ;

(2) à la date du transfert de l'étudiant à une autre Université ;

(3) à la date finale de la convention-cadre.

#### **Art. 13 RÉSILIATION DE LA CONVENTION-CADRE**

La Convention-cadre peut être résiliée, sans l'intervention de la juridiction et sans autres formalités, dans les situations suivantes :

(1) en cas de renvoi de l'étudiant ;

(2) au cas où l'étudiant ne respecte pas les obligations et les conditions de cette convention-cadre ;

(3) avec l'accord de l'organisateur de stage et du partenaire de stage.

Dans le premier cas, la résiliation se produit par l'adoption de la décision de renvoi par le Conseil d'Administration de l'Université.

#### **Art. 14 FORCE MAJEURE**

La force majeure décharge la responsabilité de la partie qui l'invoque, pour des événements imprévisibles et inévitables, à condition de faire savoir à l'autre partie contractante, par écrit, l'évènement imprévu et ses conséquences, dans un délais de 5 jours à partir de la date de l'évènement.

#### **Art. 15 CLAUSES SPÉCIALES**

(1) Toute communication entre les parties, concernant l'exécution de la convention-cadre, doit être transmise par écrit ou sous forme électronique.



(2) La reconnaissance du stage est basée sur la présentation du Rapport de stage joint à cette convention, au Secrétariat de la Faculté, jusqu'à la date de \_\_\_\_\_.

(3) **La convention-cadre** concernant les stages pendant les études universitaires au niveau Licence dans le domaine médical (déposer un exemplaire original au Secrétariat de la Faculté).

#### **Art. 16 DISPOSITIONS FINALES**

(1) Le rapport de stage est joint à cette convention-cadre et en fait partie intégrante.

(2) Les conflits concernant la rédaction, l'exécution, la modification, la suspension ou l'arrêt de cette convention-cadre seront résolus par voie amiable. Au cas où les conflits ne peuvent pas être résolus par voie amiable, leur règlement sera réalisé par la juridiction compétente, selon la loi.

Cette convention-cadre est conclue à la date de la signature du représentant légal de l'organisateur de stage.

<b>Organisateur de stage</b> <b>Université de Médecine et Pharmacie</b> <b>Iuliu Hațieganu de</b> <b>Cluj-Napoca</b>	<b>Partenaire de stage</b> <b>Cabinet de médecine dentaire</b>	<b>Stagiaire</b>
Représentant légal, <b>Prof. dr. Anca Dana BUZOIANU</b> RECTEUR  _____ (Signature et cachet)  Date  _____  Enseignant responsable/évaluateur,  _____ (Signature)	<b>Médecin titulaire,</b>  _____ (Nom, Prénom)  _____ (Signature et cachet)  <b>Tuteur de stage,</b>  _____ (Nom, Prénom)  _____ (Signature et cachet)	  _____    _____ (Nom, Prénom)    _____ (Signature)